



Madame la Présidente

Conseil Régional des Pays de la Loire

Nantes, le 2 novembre 2020

Madame la Présidente,

L'urgence sanitaire et la nécessité de freiner autant que possible les contagions constituent à ce jour, un enjeu majeur.

Les hôpitaux publics, les soignant-es sont d'ores et déjà sous pression. Nous dénonçons les défaillances graves du gouvernement, qui nous ont menés à une telle situation.

En outre, la crise sanitaire a des conséquences particulièrement nocives pour les plus précaires, ayant en effet, engendré une explosion de la pauvreté et creusé voire même conforter les inégalités.

Vous êtes la Présidente d'une collectivité territoriale de presque 4 000 agents, répartis sur plus de 120 sites.

Les effectifs sont répartis pour 70% dans les lycées (emplois non éligibles au télétravail) et 30% sur le campus de Nantes, dans les antennes régionales, le CREPS et des bâtiments dispersés (CCI, Solutions&co...).

La moyenne d'âge des agents régionaux est de 49 ans (la part des plus de 55 ans représentant 32% dans les lycées et 20% dans les services).

Concernant les agents des lycées :

Plus de 200 encadrants dans les lycées semblent régulièrement être ignorés dans les messages de la collectivité, qui leur préfère l'autorité fonctionnelle comme seul interlocuteur. Pour la CGT, cela est une erreur, puisque, dans certains établissements la gestion déléguée à l'autorité fonctionnelle se fait hors des règles de la collectivité, et ne garantissant en rien l'égalité de traitement des agents qui se doit d'être la norme.

Dans le contexte difficile et tendu de rentrée scolaire du 2 novembre (Vigipirate, protocole sanitaire renforcé), il n'est pas besoin d'être grand clerc pour s'inquiéter des impacts portés sur le travail des agents régionaux des lycées. En effet, depuis plusieurs mois, la CGT n'a cessé d'interpeller la collectivité sur ces éléments de contexte, connus de tous, comme par exemple :

- ✓ Votre incapacité à remplacer les absences de courtes durées, et des remplacements plus longs avec des contractuels dont la durée de travail est inférieure (-2h30/semaine) à celle des titulaires – des prises de repos compensateurs qui ne sont pas compensés ;
- ✓ Des lycées où l'occupation permanente des bâtiments, en partie liée à la réforme, n'a fait qu'accroître davantage la charge de travail des agents. Le rajout des différents protocoles sanitaires n'ont rien arrangé depuis ;
- ✓ Dans certains établissements publics dont vous avez la responsabilité :
 - les agents régionaux ne disposent pas de vestiaires pour se changer dignement ou encore de lieu pour prendre leur repas ;
 - les fenêtres des salles de cours ou des chambres d'internat ne peuvent pas s'ouvrir de façon optimale (impératif sanitaire préconisé par l'ensemble des autorités scientifiques et médicales);
 - les capacités d'accueil sont dépassées (rappel que le brassage des populations n'est pas souhaitée);
 - les salles de restauration ne permettent pas la distanciation préconisée ...

Les dernières informations du gouvernement conduiront un certain nombre d'agents vulnérables à l'isolement sans qu'ils soient remplacés dans l'immédiat.

Le passage au niveau maximum « urgence attentat » du plan Vigipirate sollicitera tous les agents d'accueil de façon encore plus soutenue.

Les lingeeries, qui démontrent tout leur intérêt face aux exigences sanitaires, seront pleinement sollicitées, et ce, même si la Région nie leur existence.

Les services de restauration continueront à être assurés par des équipes de restauration et des agents polyvalents afin de maintenir ce service essentiel pour les lycéens.

Les équipes d'entretien devront augmenter de façon significative l'entretien et la désinfection pour se conformer au protocole réévalué par le Ministère de l'Education nationale.

Les agents de maintenance vont devoir faire face au démarrage de la saison de chauffage.

Les agents en charge de l'informatique devront continuer leurs missions d'appuis techniques et logistiques.

Bien avant les congés scolaires d'octobre, et s'appuyant sur les lacunes déjà identifiées lors du premier confinement ; la CGT a alerté sur ces nombreux points et demandé un temps de dialogue afin d'envisager et d'anticiper les mois à venir. Les agents des lycées étaient fatigués avant les congés, les effectifs étaient loin d'être au complet afin de faire face à cette rentrée si particulière. Des équipes devaient dès lors hiérarchiser leurs priorités pour assurer les demandes de la Région et celles des autorités fonctionnelles, parfois divergentes.

Mme la Présidente, la CGT vous alerte sur le risque de rupture rapide des agents des lycées et le risque de fermeture de certains établissements. Depuis avril dernier, la CGT a fait des propositions basées sur les constats que les agents nous relayent et animées par le sens du service public.

Concernant les agents des services :

Vous avez doté quasi tous les agents d'un équipement permettant le télétravail ou le travail à distance contraint. Cependant, depuis septembre, la CGT constate que l'égalité d'accès à cette pratique professionnelle en rapport avec le protocole lié à la crise sanitaire est très loin d'être garantie.

Depuis avril dernier, la CGT demande qu'un travail soit réalisé à la fois sur le Document unique (présentation en CHSCT), ainsi que l'établissement d'un avenant au protocole sur le télétravail afin d'y inclure le recours au travail à distance contraint (pour par exemple une situation de crise sanitaire). Ainsi, l'exercice du travail selon ces modalités sera encadré et protégera les agents tant sur un point de vue physique que mental. Nous déplorons que seule une réponse technique soit apportée afin de saisir les demandes de télétravail. Cela répond seulement pour une petite partie à la demande de la CGT concernant la traçabilité des démarches individuelles des agents.

Il semble cependant que, malgré les injonctions gouvernementales, tous les responsables d'équipe n'apprécient guère que les agents se saisissent de ce droit.

La CGT réaffirme que le télétravail, télétravail dérogatoire ou encore le travail à distance demeurent des modalités difficilement compatibles avec la garde de jeunes enfants par exemple. Ainsi, le principe des ASA doit être systématiquement proposé. Il s'agit de respecter le principe fondamental défendu par la CGT du maintien de l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Par ailleurs, à l'heure du re-confinement massif, la CGT regrette que la collectivité régionale n'ait pas voulu prendre en considération sa demande de mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) au sein des services. En effet, si cela avait été réalisé, la totalité des agents serait informé de la nécessité ou non de se rendre sur son poste de travail, et ainsi d'organiser de manière efficiente, les horaires et les rotations avec l'ensemble des collègues d'une même équipe. Un PCA ne signifie pas que d'autres agents ne sont pas en droit d'effectuer une demande afin de venir sur site, et ce de façon ponctuelle et organisée, si cela s'avère nécessaire à leur équilibre.

Lors du confinement de printemps, des solutions techniques de dématérialisation des courriers et parapheurs avaient été mises en place et appréciées par les agents. Dès le mois de juin, retour au « monde d'avant » sans qu'aucune explication n'ait été apportée. Nous vous rappelons qu'il reste fondamental de conserver un sens intelligible au travail des différents agents, et ainsi, de capitaliser en bonne intelligence sur les pratiques dédiées ; et surtout au cours de ces périodes qui sont d'ores et déjà anxiogènes, sources de stress et de tensions. Alors qu'en est-il des suites à donner à tous les agents ayant déjà travaillé à distance en mars ? Sont-ils censés pouvoir le réitérer, et ce, sous une forme identique ?

Mme la Présidente, si la CGT vous fait part de ces quelques éléments aujourd'hui, c'est pour vous informer de la réalité de la collectivité. En effet, vos absences excusées systématiquement par le VP aux instances paritaires (CHSCT et CT) ainsi que les absences répétées du DGS dans le cadre des instances de "dialogue" social, nous y incitent, afin de susciter chez vous un intérêt que la situation grave que nous vivons impose.

Ainsi la CGT vous demande :

- ✓ de protéger la santé physique et mentale de tous les agents ;
- ✓ de recruter immédiatement les effectifs dédiés en renforts et en remplacements – pour cela il faut impérativement renforcer les services en charge du recrutement à la DRH ;
- ✓ de donner du sens au travail pour tous les agents ;
- ✓ de garantir l'égalité de traitement aux agents et un espace d'expression y compris contradictoire ;
- ✓ de clarifier la communication institutionnelle et de s'assurer qu'elle soit adressée à tous les agents en même temps ;
- ✓ de former au management mixte présentiel et à distance la communauté des encadrants des services régionaux (exemple https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/covid-19/201009_Teletravail_et_travail_en_presentiel.pdf) ;

- ✓ de considérer les encadrants des lycées au même niveau que les autorités fonctionnelles car ce sont eux qui au quotidien œuvrent pour satisfaire les usagers en organisant le travail de leurs équipes avec la contrainte des protocoles sanitaires ;
- ✓ de contrôler le respect des consignes régionales par les autorités fonctionnelles. Dans certains établissements des dérives ont été constatées lors du précédent confinement ;
- ✓ de ne pas appliquer le jour de carence ;
- ✓ de convier les organisations syndicales à une cellule de crise afin de développer un dialogue social régulier.

Le choix de ce gouvernement, relayé par le Medef et qui est imposé, c'est celui d'une primauté à faire « tourner » l'économie : l'ensemble de la population doit donc travailler, consommer, aller dans les transports communs...sans que soient réellement interrogés les impacts sur la santé de ces travailleur-euses et de leurs familles. Or, les cas de contamination sont légions dans la sphère professionnelle et dans les établissements scolaires, et les transports en commun sont très probablement eux aussi des vecteurs importants du virus.

Mme la Présidente, votre responsabilité d'employeur est totale vis-à-vis des 4 000 agents du service public régional engagés en faveur de l'intérêt général.

La CGT salue votre engagement, entre autres, à travers la fourniture des masques pour l'ensemble des agents, de même pour le gel hydroalcoolique ou encore la rédaction de protocoles régionaux très détaillés.

Toutefois, vos responsabilités organisationnelles, principalement en matière d'effectifs, ne peuvent ni être diluées ni éludées. Votre priorité doit être avant tout la santé des agents, afin d'assurer un service public régional de qualité, reconnu par tous.

Le syndicat CGT reste, comme à son habitude, à votre disposition pour échanger de ces sujets et propositions.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'hommage de mes sentiments respectueux.

Le secrétaire général



Frédéric BRIZOT